

Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **52 (2005)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ordonnance table sur le fait qu'en cas d'événement, les services responsables selon la loi gardent leurs compétences et responsabilités et qu'ils prennent les mesures qui s'imposent. Aucun changement n'est donc prévu sur le plan de la direction et des compétences. Les services responsables collaborent cependant dans le cadre de la sécurité nationale, car elle a notamment l'objectif d'accélérer les processus de décision et d'exploiter de manière optimale les infrastructures et les moyens de transport disponibles.

L'organe directeur de la CTE (ODCTE)

L'organe central de la coordination des transports en cas d'événement est l'ODCTE, où sont représentés tous les services fondamentaux du domaine des transports (cf. encadré), qui collaborent sous la direction de l'Office fédéral des transports (OFT). En cas d'événement, l'organisation est composée de modules en fonction de l'événement et, en tant que module «transport», avec son réseau, est à la disposition du service fédéral chargé de la direction. L'OFT est chargé de présider l'ODCTE. A l'heure actuelle, cette tâche incombe à Jürg Marti, sous-directeur, chef de la division Surveillance. L'OFT dirige aussi le bureau, actuellement sous la responsabilité d'Ulrich Schär.

L'organe directeur CTE

- analyse et évalue la situation globale des transports. Sur cette base, il élabore des mesures adéquates à l'attention des autorités compétentes pour prévenir et maîtriser les catastrophes et les situations d'urgences ayant des répercussions nationales ou internationales, ainsi que les conflits armés;
- élabore des concepts d'action pour coordonner la maîtrise des événements et fixe l'état d'alerte et l'alarme pour les éventuelles interventions;
- assure que les préparatifs nécessaires sont faits à temps et en fonction de la situation au niveau fédéral afin de soutenir les cantons lors de la prévention et de la maîtrise de catastrophes et de situations d'urgence ayant des répercussions nationales ou internationales ainsi que de conflits armés, notamment dans les domaines de l'information, de la coordination et, le cas échéant, de la direction;
- est chargé de l'information spécifique et de la formation de ses membres et des personnes prévues pour diriger les opérations en cas d'événement;
- est chargé, en cas d'événement, de la coordination au niveau fédéral, accompagne et complète la gestion de crise au niveau des cantons.

Domaines coordonnés

OFPP. La maîtrise des catastrophes et autres situations d'urgence nécessite l'intervention ciblée d'organisations et d'institutions les plus diverses. Dans le but de coordonner les planifications et les préparatifs des différents organes concernés, ont été créés, entre autres, les «domaines coordonnés» qui permettent d'assurer une étroite collaboration à l'échelon fédéral et avec les cantons. La «coordination des transports en cas d'événement» (CTE) est un des domaines coordonnés.

L'année 2005 sera consacrée à la structuration de l'organisation de la CTE, notamment du réseau des groupes spécialisés et des experts.

Une meilleure collaboration entre tous les responsables et des mesures préventives appropriées peuvent fortement contribuer à restreindre les risques dans le domaine des transports et à limiter les dégâts en cas de catastrophe à l'échelle nationale ou internationale et de situations d'urgence. □

LE CFIS FÊTE SES 20 ANS

Journée portes ouvertes à Schwarzenburg



PHOTO: DDPS

OFPP. Voici 20 ans que le Centre fédéral d'instruction (autrefois Centre d'instruction de la protection civile) a officiellement ouvert ses portes à Schwarzenburg. L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a décidé de souligner l'événement en organisant, le 20 mai 2005, de 14 h à 17 h, une journée portes ouvertes. Les habitants de la région ainsi que toutes les personnes intéressées y sont cordialement invités. □